

CSE Malakoff

du 16 septembre 2020

Étaient présents côté direction : Frédéric Ayangma, Catherine Sailles, Muriel Blanchard, Dominique Pantostier, Jean-Christophe Hausseberg, Aymeric André.

Médecine du travail : Dr Éric Mageau

Vos élu-e-s CGT : Olga Amouzou, George Badia, Alain Rosalie.

Représentante syndicale : Diane Koné

Point 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2020

Les élus votent et adoptent le PV à la majorité des votants (1 abstention).

Point 2 - Compte-rendu de la CSSCT du 8/09/2020

Le compte-rendu est accessible [ici](#)

Point 3 - Compte-rendu de la Commission projet d'organisation de l'établissement de Malakoff

Le point sera abordé au CSE extraordinaire du 14 octobre prochain.

Point 4 - Évolution des ETP sur le site de Malakoff

Point commenté par Jean-Christophe Hausseberg et Catherine Sailles

Le document produit aux membres du CSE émane de la direction financière et couvre les années 2014 à 2020. Il tient compte des migrations de certains services au Siège, par exemple, les effectifs hors pôle ne sont pas intégrés aux chiffres des années précédentes.

L'effort de réduction des effectifs imposé par l'entreprise au réseau impacte particulièrement l'établissement de Malakoff. Jean-Christophe Hausseberg reconnaît

« on essaye de limiter la casse tout en respectant les consignes ». Sur la période retenue, Malakoff a perdu 79,5 ETP (19,8%) principalement lors de la fermeture de l'AITV en 2014 et la RCC (2019) alors que la perte totale pour les stations était de 102,2 (7,4%).

Secteur particulièrement touché, la direction de l'information perd 43,7 ETP (35% de l'effectif). Sur les 5 postes promis, 3 (1 JRI, 2 rédacteur/reporteur) sont en consultation.

Point 5 - Plan de charge septembre-décembre 2020

Point présenté par Alain Rodaix et Dominique Pantostier

Le plan de charge fait apparaître une baisse d'activité au mois juin, notamment en production et post-production du fait de l'arrêt des tournages de documentaires. Tendances qui devraient perdurer jusqu'en décembre.

TV

Le JT des Outre-mer sur France 3 est 7/7j ce qui redonnera de l'activité en régie et le nombre d'OPS devrait passer de 1 à 3 le week-end. Les négociations pour un allongement de la durée en janvier est en cours avec la direction de France 3.

En projet : une émission littéraire (5 numéros, 1 journée de captation / mois) et une émission mensuelle de la rédaction dont les premiers numéros seront présentés par Karine Zabulon, responsable éditorial : D.Givodan

France Info : reprise des chroniques OM le vendredi à 11H30 et 3 modules 5/7j.

Le 30 septembre : « *Votre instant politique* », débat spécial co-animé par David Dolos (journaliste de franceinfo) et William Kromwell, rediffusé le lendemain sur les 1ères.

Une émission spéciale fin octobre avec le ministre des Outre-mer, dans le cadre de l'opération « *Cœur Outre-mer* » est proposée aux 1ères et France 3.

Alain Rodaix estime que la fermeture de France Ô n'a pas d'impact sur l'activité de la rédaction.

Portail

Rue des OM, le live text, le fil info, les grands dossiers et un travail particulier jusqu'au 4 octobre pour le référendum en Nouvelle-Calédonie.

Radio

Les différentes chroniques, journaux pour RFI, hebdo pour France info, sujets pour

France Inter, l'émission mensuelle « *ul-tramarins* » continuent. A noter que le plan de charge ne reflète pas la réalité de l'activité, certaines chroniques listées étant fabriquées à l'extérieur.

Point 6 - Présentation de l'outil Prépabud

Point présenté par Aymeric André

L'outil est commun à toutes les stations du Pôle, développé par la Finance du Pôle en concertation avec les financiers des stations. Il sera désormais utilisé pour présenter le budget de Malakoff.

Il regroupe l'ensemble des informations qui vont aider chaque établissement à valoriser leurs demandes budgétaires pour l'exercice à venir, et à décliner leur budget sous les différents formats nécessaires pour le pilotage budgétaire.

Le cadrage budgétaire

La direction du Pôle notifie à chaque établissement un niveau d'effectifs (en ETP), et une enveloppe financière dans le cadre

desquels doivent s'inscrire leurs demandes budgétaires.

Évaluation des ressources et des besoins

Rapprocher les ressources (principalement humaines) coût, disponibilité, besoins de renforts (Heures supplémentaires, cdd, cachetiers etc..) et les besoins identifiés dans le plan de charge en s'appuyant sur des fiches « produit » spécifiques à chaque activité.

Cet outil permet d'anticiper les inadéquations entre le plan de charge et le budget notifié

Point 7 - Mandat de négociation du secrétaire et de la secrétaire adjointe au CI ORTF

Suite aux ordonnances Macron le CI ORTF change de statuts et devient le CASCIE ORTF (Comité Activités Sociales et Culturelles Interentreprises) pour intégrer les CSE (anciennement CE).

La résolution présentée et accessible [ici](#) propose de mandater le secrétaire et son adjointe pour négocier les 3 nouveaux projets de statut du futur CASCIE :

- ▶ Protocole de constitution du Comité des Activités Sociales et Culturelles Interentreprises des ex-Organismes de Radio et de Télévision français ("CASCIE ORTF"). Accord Collectif Relatif au CASCIE ORTF
- ▶ Convention de transfert de la gestion des activités sociales et culturelles au CASCIE ORTF

La résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Point 8 - Modification du règlement intérieur "Commission projet d'organisation" de l'établissement de Malakoff

Il s'agit d'intégrer cette commission, composée de 6 membres et présidée par G.Vingot, au règlement intérieur du CSE pour les commissions facultatives. (Art. 1.3.4)

Cette commission sera appelée à se réunir au-delà de la démarche d'information-consultation

La modification est validée par les élus à l'unanimité.

Point 9 - Réclamations individuelles et collectives

*Les réponses sont en **bleu** :*

1• Certains collaborateurs bénéficient de RTT dont le mode d'acquisition est assez clair car défini par l'accord du 28 mai 2013. En effet, l'accord prévoit une « proratisation » de l'acquisition de ces RTT (articles 2.1.6.1, 2.4.2 ... de l'accord d'Entreprise). Par exemple, pour les collaborateurs concourant aux activités de diffusion qui bénéficient de 4 jours de RTT (de 12h, soit 48h), ils acquièrent environ 55 minutes de RTT/semaine de présence (pour atteindre 48h, soit 4 jours, à l'issue des 52 semaines de l'année).

Si la règle d'acquisition est claire, les règles de « non-acquisition » sont nébuleuses. Une absence ne consistant pas du temps de travail effectif (arrêt maladie autre que maladie professionnelle, congé pour raison familiale, grève...) ne génère pas de RTT. Oui, mais dans quelle proportion ?

Pouvez-vous nous expliquer la règle de non-acquisition de RTT ?

Et pour étayer votre réponse, pouvez-vous nous indiquer les conséquences précises d'une absence (ne constituant pas du temps de travail effectif) de 1 se-

maine sur les jours de RTT des personnels concourant aux activités de diffusion ?

La RH est toujours en attente d'une réponse de FTV Siège.

2• Le distributeur d'eau de la cantine n'est pas opérationnel pour des raisons de santé publique – le fonctionnement se faisant par contact manuel. Quand sera-t-il possible d'avoir accès à l'eau gratuite à la cantine ?

Et comment se fait-il que les distributeurs dernièrement installés dans les étages dérogent à la règle de sécurité ?

Réponse en début semaine prochaine, la cantine pourrait disposer d'un distributeur à pédale

3• Le journal Info outre-mer du week-end se fait avec une équipe régie réduite. Qu'est ce qui justifie et motive ce choix ?

La direction technique planifie une équipe réduite afin d'alléger les contraintes sur le week-end des techniciens vidéos.

4• Serait-il possible de mettre à disposition des équipes de reportage un distributeur de gel hydro alcoolique dans la salle de départ au rez-de-chaussée ?

Oui, cela est en cours

5• Lorsqu'un collaborateur se voit attribuer un téléphone portable professionnel et qu'il investit dans du matériel de protection (type coque et vitre protectrice), la direction prévoit-elle le remboursement de ces achats via l'application Concur ou demande Atlas?

La direction ne prévoit pas le remboursement

6• Dans ce contexte de menace sanitaire lié au coronavirus, un journaliste et/ou un technicien de reportage sont-ils en mesure d'exercer leurs droits de retrait lors

d'un tournage s'ils estiment que celui-ci ne respecte pas les règles de distanciation en vigueur ni les règles de sécurité sanitaire ?

Quelles démarches doivent-ils faire pour justifier leurs décisions auprès de l'employeur ?

Le droit de retrait est très encadré (danger grave et imminent). L'employeur fournit le matériel pour protéger les équipes. Si un danger est présent, l'indiquer à l'employeur qui décidera.

7• Dans quelle mesure l'établissement de Malakoff participe-t-il au financement, à la production et à l'élaboration de l'émission LTOM ?

Pas de réponse

Le président informe les élus de la diffusion électronique d'une lettre d'information mensuelle sur la vie de la communauté à Malakoff.

Malakoff, le 23 septembre 2020

Compte-rendu de la réunion CSSCT élargie de FTV Malakoff
08 septembre 2020

Etaient présent côté direction : F. Ayangma – C. Sailles – M. Blanchard – D. Pantostier – E. Baraud.

Médecine du travail : Dr Mageau

Covid-19

Point sur la situation

Pas de retour sur site comme prévu après le mois d'août, **le télétravail reste toujours la règle**, sauf obligation éditoriale. Avec l'abandon de la distanciation dans les transports en commun, il faut limiter autant que possible les déplacements aux collaborateurs.

La communication de l'entreprise insiste sur la **nécessité d'organiser des réunions de service** en présentiel ou en télétravail **régulièrement**.

Au sein de l'établissement, ces dernières semaines, il n'y a eu ni quatorzaine ni cas.

Il y a eu une suspicion chez un JRI mais les tests ont révélé qu'il était négatif. Le jour même, il a été demandé au preneur de son qui l'accompagnait de faire un test. Or il y a une période d'incubation de la maladie. Le test a donc été pratiqué trop tôt. Le docteur Mageau informe que **pour un cas contact**, il y a 2 options :

- Soit le cas contact a des symptômes ou s'il habite dans le même foyer (que la personne en suspicion), le test doit être fait tout de suite
- Si le cas contact n'a pas de symptômes et s'il n'habite pas dans le même foyer, le test doit se faire à 7 jours.

Par ailleurs, pour pallier les délais d'attente des labos pour se faire dépister, le docteur Mageau informe que des discussions sont actuellement en cours de validation avec Audiens. Un de ces centres à Paris réserverait à certaines sociétés (dont France médias Monde, Radio France etc.) un créneau dans la journée pour avoir accès à des tests rapides avec des résultats livrés dans les 48h/72h. Cet accord faciliterait aussi les échanges avec les Outre-mer, pour les salariés en mission.

Entre-temps, s'il y a besoin d'avoir un test rapide, le Siège de FTV, à partir de la semaine 38 pratiquera des tests, en vue d'événements sportifs à venir. Le Docteur Mageau indique la possibilité d'y inscrire aussi les salariés ayant un besoin urgent de se faire dépister.

En cas de doute sur la conduite à tenir, les salariés peuvent interroger la direction ou la médecine du travail pour prendre les bonnes décisions. La **FAQ - Covid-19** sera aussi accrochée sur la porte du cabinet médical. Elle peut être aussi consultée sur le site « monespace » : http://monespace.francetv.fr/quotidien/infos_utiles/prevention-

[sante-qualitevie/Documents/CORONAVIRUS Covid-19/FAQ/FAQ Covid-19.pdf#search=FAQ](https://sante-qualitevie/Documents/CORONAVIRUS_Covid-19/FAQ/FAQ_Covid-19.pdf#search=FAQ)

Pour les personnes vivant avec une personne fragile, les règles ont changé par décret – décret qui réduit, au passage également, la liste des personnes considérées à risque. Aujourd'hui pour FTV, les personnes vivant avec une personne fragile seront en télétravail quand cela est possible, sinon elles devront regagner l'entreprise. Les recommandations gouvernementales sont amenées à évoluer et l'entreprise les suivra. Pour tout savoir sur les dispositions actuelles : http://monespace.francetv.fr/entreprise/a_la_une/coronavirus

Les conditions de travail sur site :

Aux entorses faites à l'**obligation du port de masque** rapportées, il a été rappelé avec insistance qu'il n'y a aucune autre alternative dès lors qu'on n'est pas dans un bureau individuel.

Si des invités participent à une émission, les distances entre elles doivent être respectées. Elles doivent porter le masque avant l'entrée dans les studios/plateaux et dès l'enregistrement de l'émission terminée. Le studio de radio Prod en l'état ne peut admettre que 3 personnes non masquées. S'il devait accueillir 4 personnes, un aménagement de matériels est nécessaire.

La rentrée de la radio est plus que chaotique et improvisée. C'est le résultat combiné d'une impréparation, du vide managérial et d'une désorganisation du service opérée cet été. La tension est à son comble. Les dysfonctionnements affectent gravement les salariés du service et une salariée a été arrêtée. Il est urgent de définir qui fait quoi dans ce service.

Le télétravail :

La problématique des **outils de travail**, notamment d'écrans supplémentaires en renfort des petits écrans des PC FTV, a été évoquée. Il n'y a pas eu de déploiement de ces matériels. Certains salariés ont donc emporté chez eux leur écran de bureau. La direction dit s'être concentrée sur l'achat de PC portables. Une nouvelle dotation pour tout le Pôle devrait arriver. Vu la persistance de la pandémie, un bilan complet des besoins tant en PC qu'en écran ou autre équipement sera fait en lien avec la direction technique.

Projet d'organisation de l'établissement de Malakoff

Le projet d'organisation de l'établissement Malakoff est pour la 1ère fois présentée à la CSSCT, pour qu'elle puisse l'étudier d'après ses prérogatives, en termes d'impacts et d'organisation de travail. La direction dit vouloir pour ce projet s'intégrer dans un parcours QVT, prévu pour les projets de transformation.

Le chantier et l'échéancier ont été bousculés par la pandémie. Le calendrier prévoit maintenant que le processus d'information/consultation débutera le 6 octobre prochain

et se terminera début décembre et sa mise en œuvre opérationnelle aura lieu début janvier.

Avant l'exposé du projet, la commission a souhaité alerter la direction sur 2 autres services, qui subissent les dégâts collatéraux de l'arrêt de FÔ :

- La direction artistique. Tout comme le service de la radio, la D.A. est en cours de désorganisation faite dans l'improvisation. Elle se distingue aussi par un vide managérial. La DRH, C. Sailles, nous informe qu'un point était prévu le lendemain avec la directrice artistique (en interim) sur les mobilités à venir et sur les problèmes inhérents au fonctionnement du service
- Une partie du personnel de la programmation France Ô ayant rejoint le site sur des métiers autres que celui qu'ils occupaient se retrouve sans accompagnement sur leur nouvelle affectation. La commission rappelle qu'un référent pour ces salariés est indispensable de manière à bien les intégrer dans leur nouvel environnement de travail et les accompagner dans leurs nouvelles activités.

Après avoir laissé E. Baraud en charge du dossier, exposer les « grands principes » du projet de réorganisation, la commission a souhaité connaître les impacts sur les conditions de travail notamment, identifiés par la direction. Mais l'exercice n'est pas encore terminé. Cette étude d'impacts sera présentée lors d'une prochaine réunion de la CSSCT. Les membres de la commission en attendant ce retour a eu droit à la même présentation du projet que le CSE.

L'établissement est donc la partie opérationnelle de Malakoff. La station sera structurée comme une station ultramarine avec des pôles - éditorial, technique, gestion - et une rédaction.

La commission s'est donc attachée dans ce premier temps à questionner la direction sur :

1) les activités précisément dévolues à l'établissement Malakoff :

- Dans le cadre du pacte de visibilité, hormis LTOM, un JT sur France 3 7j/7, l'établissement aurait peut-être en charge de fabriquer une émission sur l'Histoire
- Fabriquer des contenus pour les 1ère et autres partenaires. Malakoff aurait donc aussi le rôle de prestataire

2) le « nécessaire à créer » pour le bon fonctionnement des services, n'apparaissent pas :

- la coordination d'émission radio. La direction confirme que le poste reste bien au sein de la radio. Le remplacement de la collaboratrice affectée sur une mission de Media planning sur le Portail devient une urgence pour la radio où tout n'est que confusion.
- Les éditeurs numériques dédiés à la rédaction web.
- la case « Infographistes »

- L'encadrante du service Gestion des medias. Ce qui révèle qu'elle n'est toujours pas reconnue en tant que telle. La direction répond qu'elle a pleinement conscience de son rôle de responsable de service. Sa situation sera régularisée

3) le changement de rattachement pour certains services. C'est le cas du :

- service Gestion des médias. Le projet prévoit de le rattacher à la direction technique alors qu'aujourd'hui il est sous la direction de la coordination éditoriale des 1ère). La direction répond qu'elle tenait à ce qu'il rejoigne sa communauté de travail ; Leurs missions et activités ne changeront pas.
- service des Chefs de chaîne, aujourd'hui sous la direction des Programmes, demain rattaché à la direction Technique. La direction a le même raisonnement que pour le service Gestion des médias ; Elle souhaitait que les chefs de chaîne rejoignent leur communauté de travail.

A noter que si la direction parle de rattachement en fonction de la communauté de travail pour certains services, il semblerait qu'une telle vision n'ait pas été envisagée pour les équipes (Info et hors Info) travaillant pour le Portail. La direction dit vouloir creuser l'idée et organiser un atelier sur la question.

RESOLUTION CSE MALAKOFF

Les membres du CSE de l'établissement France télévisions de Malakoff mandatent :

Monsieur Jean Paul Etchegaray, Secrétaire de l'Instance

et

Madame Isabelle Lasis, Secrétaire adjointe,

Pour représenter le CSE de Malakoff à la négociation :

- Du protocole de constitution du Comité des Activités Sociales et Culturelles Interentreprises des ex-Offices de Radiodiffusion-Télévision française ("CASCIE ORTF")
- De l'Accord Collectif Relatif au CASCIE ORTF
- De la Convention de transfert de la gestion des activités sociales et culturelles au CASCIE ORTF

En vertu de ce mandat, M. Etchegaray et Mme Lasis:

- Informeront les élus de l'avancée de la négociation
- les consulteront si nécessaire entre deux réunions sur des points cruciaux
- communiqueront aux élus de l'instance le texte définitif issu de la négociation
- soumettront au vote de l'instance la décision de signer ou pas ce protocole et se conformeront au résultat de ce vote.

Voté à l'unanimité

Fait à Malakoff, le 16 septembre 2020